



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DE GROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/05/1 - OBJET : Attribution de la subvention annuelle 2024 à l'association locale « Ecole de Musique de Saint-Cyr-l'École »

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2024 de la commune adopté par délibération du Conseil Municipal n° 2024/04/6 du 3 avril 2024

Vu les demandes de subvention présentées pour l'année 2024,

Considérant qu'il convient de soutenir l'action de l'association « Ecole de Musique de Saint-Cyr-l'École » et de lui attribuer à cet effet une subvention pour l'année 2024,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE


Article 1^{er} : Décide à l'unanimité d'accorder dans le cadre du montant global de 2024, une subvention annuelle à l'association figurant dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240529-2024-05-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2024

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE (en €)
ECOLE DE MUSIQUE DE ST CYR L'ECOLE	100 000

Article 2 : Précise que les crédits correspondants figurent à la nature 65748 du budget primitif 2024.

Délibération rendue
 exécutoire par transmission
 en Préfecture le : **- 4 JUIN 2024**
 et par publication en ligne le :
- 4 JUIN 2024
 Saint-Cyr-l'École,
 le : **- 3 JUIN 2024**


Sonia BRAU


Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
 Maire
 Conseiller départemental
 Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU
 Maire
 Conseiller départemental
 Vice-Président de Versailles Grand Parc

Vladimir BOIRE
 Secrétaire de séance

Sonia BRAU


Signé électroniquement par :
 Vladimir BOIRE



Le 3 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
 078-217805456-20240529-2024-05-1-DE
 Date de réception préfecture : 04/06/2024